



PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
Pôle du foncier agricole

Affaire suivie par :
Marie Chauvot
Tél. : 01.60.76.32.40
Fax. : 01.60.76.33.81
Mél : ddt-sea@essonne.gouv.fr

Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers

Compte rendu de la séance du 16 mars 2018

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de l'Essonne, convoquée le 9 mars 2018, s'est réunie le 16 mars 2018, à Villabé (91), sous la présidence de M. RAUCH, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant Madame la Préfète.

1) Membres de la commission

1.1 Membres présents :

- M. Yves RAUCH, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant la Préfète de l'Essonne ;
- Mme Danielle ALBERT, représentant l'Union des syndicats des propriétaires forestiers d'Île-de-France ;
- M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, représentant les établissements publics de coopération intercommunale ;
- Mme Pauline CARRAÏ, représentant l'association « NaturEssonne » ;
- M. Guy CROSNIER, président délégué en charge de la ruralité et du monde agricole représentant le Conseil Départemental de l'Essonne ;
- M. Didier HARDOUIN, représentant l'union des syndicats Coordination Rurale d'Île-de-France ;
- M. Florian GIRAUD, représentant la direction départementale des territoires ;
- M. Pierre MARCILLE, représentant la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France Ouest ;
- M. Philippe MORCHOISNE, représentant la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France Ouest ;
- M. Jean-Pierre MOULIN, représentant l'association « Essonne-Nature-Environnement » ;
- Mme Julie OZENNE, représentant le réseau AMAP Île-de-France, à partir de l'examen du PLU de Chilly-Mazarin.

1.2 Pouvoirs

- M. Yves RAUCH, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant la Préfète de l'Essonne, dispose d'un pouvoir de M. Jean-Luc CURAT, adjoint au maire de Saclay, représentant les maires ;
- M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, représentant les établissements publics de coopération intercommunale dispose d'un pouvoir de Mme Élodie BOUSSAINGAULT-PEIGNE, représentant la chambre départementale des Notaires de l'Essonne.

1.3 Membres absents et/ou excusés :

- M. Antoine BIBIÉ, représentant la SAFER (voix consultative) ;
- Mme Charlotte BOUCHAUD, représentant l'agence de l'Office National des Forêts interdépartementale Île-de-France Est (voix consultative) ;
- M. Thierry LANOE, représentant la Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France ;
- M. Pascal MARTIN, représentant l'agence de l'Office National des Forêts interdépartementale Île-de-France Ouest (voix consultative) ;
- M. Patrick OLLIER, président du Conseil de la Métropole du Grand Paris ;
- M. Olivier RUSSEIL, représentant l'INAO ;
- M. Christian SCHOETTL, maire de Janvry, représentant les maires.

2) Invités à titre d'expert

- Mme Aline GUEGAN, de la chambre d'agriculture de Région Île-de-France ;
- M. Guillaume FENAT, de la direction départementale des territoires de Seine-et-Marne ;
- M. Bastien DOUMAS et M. Pierre RAMEL, de la direction départementale des territoires de l'Essonne lors de la présentation de l'étude préalable agricole relative à un projet de construction de logements situé sur la commune de Montlhéry et de la présentation du PLU de la commune de Chilly-Mazarin ;
- Mme Corinne KUKIELCZYNSKI, de la direction départementale des territoires de l'Essonne lors de la présentation du PLU de la commune de Guigneville-sur-Essonne ;
- Mme Johanna OBIDOL, Mme Jocelyne SELVA, et M. Baddredine REKKIK, de la direction départementale des territoires de l'Essonne lors de la présentation du PLU de commune de Saint-Cyr-sous-Dourdan ;
- Mme Dominique PERSICI, de la direction départementale des territoires lors de la présentation des CC des communes de Abbéville-la-Rivière et de La Forêt-Sainte-Croix ;
- M. Henri VACHER et Mme Marie CHAUVOT, de la direction départementale des territoires de l'Essonne.

3) Quorum et ordre du jour

M. Yves RAUCH constate que le quorum du nombre de votants est atteint et ouvre la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Ordre du jour :

- a) Compte rendu et fonctionnement de la commission : le compte rendu de la séance du 20 février 2018 est validé à l'unanimité ;
- b) Étude de l'étude préalable agricole relative à un projet de construction de logements situé sur la commune de Montlhéry ;
- c) Étude du PLU de la commune de Chilly-Mazarin ;
- d) Étude du PLU de la commune de Saint-Chéron ;
- e) Étude du PLU de la commune de Guigneville-sur-Essonne ;
- f) Étude du PLU de la commune de Saint-Cyr-sous-Dourdan ;
- g) Étude de la CC de la commune d'Abbéville-la-Rivière ;
- h) Étude de la CC de la commune de La Forêt-Sainte-Croix.

4) Ont présenté leur projet devant la commission :

- Étude préalable agricole relative à un projet de construction de logements situé sur la commune de Montlhéry : M. Jean FURGEROT, représentant la maîtrise d'ouvrage du projet, et Mme Adèle MAISTRE représentant le groupement des bureaux d'études de la SAFER Île-de-France et de la chambre d'agriculture de Région Île-de-France ; M. Jacques GAUCHET, adjoint au Maire de Montlhéry délégué à l'urbanisme, représentant la mairie de Montlhéry, a été invité à titre informatif ;
- PLU de Chilly-Mazain : M. Pierre GARNIER, adjoint au Maire en charge des aménagements et de l'urbanisme, M. Jérôme BAVEREL, Directeur Général des Services, et M. HOUENOU, responsable du service Urbanisme, représentant la mairie ;
- PLU de Saint-Chéron : Mme Dominique TACHAT, 1^{ère} adjointe au Maire, déléguée à l'urbanisme et M. Stéphane BENARD, Directeur des Services Techniques, représentant la mairie, et Mme Delphine LUMINA du bureau d'études Espace Ville ;
- PLU de Guigneville-sur-Essonne : M. Gilles LE PAGE (Maire), et M. Guillaume GRAVELEAU, directeur du bureau d'études Conseil Développement Habitat Urbanisme (CDHU) ;
- PLU de Saint-Cyr-sous-Dourdan : M. Jean-Pierre MOULIN, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, représentant la mairie, et M. Gilles QUERE, représentant le cabinet d'études SIAM URBA ;
- CC d'Abbéville-la-Rivière : Mme Marie-Claude HEURTEAUX (Maire), et M. Jean-Pierre DENUC (bureau d'études) ;
- CC de La Forêt-Sainte-Croix : M. Guy CROSNIER (Maire), et M. Valentin MARTIN, du bureau d'études CDHU.

A Évry, le **06 AVR. 2018**
Le président de la CDPENAF,

Yves RAUCH

Ce document est publié sur le site des services de l'État en Essonne :
<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Foncier-Consommation-d-espace-agricole-forestier-ou-naturel/CDPENAF-de-l-Essonne>